

« Élus d'opposition : réussir sa fin de mandat »

***Cette formation se déroule sur une journée complète,
en général le samedi de 9 h 30 à 16 h 30.***

N'hésitez pas à nous contacter : 07 78 46 36 73 (Mme Guiraud) ou à contact@aelo.info

La dernière année d'un mandat d'élu d'opposition est à conclure dans l'efficacité au regard de vos concitoyens, quels que soient vos choix pour la suite ! D'autant que la fin de ce mandat vous réserve un certain nombre de nouveautés à maîtriser :

- **Dématérialisation des marchés publics**
- Mise en place du **Règlement Général de Protection des Données** dans votre collectivité
- **Open Data par défaut** suite à la loi NOTRe, qui va bouleverser l'accès aux informations municipales des communes de plus de 3 500 habitants et de toute intercommunalité
- **Réforme de la Taxe d'habitation**
- Nouvelles commissions de révision des listes électorales qui réserve un rôle majeur aux élus d'opposition avec le **démarrage du Répertoire Électoral Unique** de l'INSEE...

C'est aussi l'année où vous pourrez commencer à **tirer un bilan objectif du mandat 2014-2020 pour votre commune** : à quels indicateurs faut-il s'attacher principalement pour ne pas s'éparpiller et rester rigoureux ?

Par ailleurs, nous allons entrer officiellement en **période de pré-campagne électorale** pour les municipales de 2020, ce qui a plusieurs conséquences sur le mandat en cours. Vous devrez notamment veiller à ce qu'aucun élu de votre Conseil municipal ou communautaire n'utilise de façon prohibée les moyens du service public pour sa campagne électorale, car **vous restez jusqu'au bout co-responsables de la bonne gestion des deniers publics !**

Enfin vous devrez répondre à l'appel de votre Maire pour la tenue des bureaux de vote, sous peine d'être démissionné d'office en l'absence de motif valable, pour tout scrutin à venir dont les élections **européennes de mai 2019**. C'est le moment de faire **le tour de l'ensemble des règles à connaître pour la tenue irréprochable d'un bureau de vote**, afin d'éviter les éventuels recours.

Jean-Luc Trotignon, formateur d'élus depuis 2015 et ancien Vice-Président de l'AÉLO, ancien Délégué National de l'association Anticor, Président du principal groupe d'élus d'opposition indépendant d'une sous-préfecture depuis 2008, passera au crible avec vous tous ces points, vous faisant bénéficier de l'expérience de nombreux autres élus d'opposition du territoire.

Vous pouvez faire financer cette formation et tous les frais liés, soit par le budget formation des élus de votre Mairie ou de votre interco (c'est une de ses dépenses obligatoires : art. L2123-12 du CGCT), soit par les formations « DIF élus » financées directement par la Caisse des Dépôts sans passer par votre collectivité territoriale. Notre association agréée par le Ministère de l'Intérieur s'occupe pour vous des démarches administratives !